



PROVINCE DE QUÉBEC
Conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent

3

Séance ordinaire du conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, tenue le 13^e jour du mois de décembre 2022, à compter de 18 h 30, à la salle de conférence de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, située au 188, rue Kennedy à East Angus.

Présences : Mesdames Caroline Dumas (enseignante), Karine Henri-Bibeau (parent), Annik Lavigne (parent), Lyne Nadeau (enseignante) et Julianne Proulx (élève)

Messieurs Benjamin Bernier (élève), Alexis Dalpé (enseignant), Genest Hudon (parent), Alexis Perrault (représentant du personnel de soutien) et Rémi Vachon (parent)

Directeur : Monsieur Tommy Poulin

Secrétaire : Madame Annie Rodrigue

Absences : Mesdames Ginette Bruyère (représentante du personnel professionnel) et Nancy St-Georges (parent)

Invité : Monsieur Jonathan St-Cyr (enseignant)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Genest Hudon, président, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. CET22-1037 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alexis Perrault d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Campagnes de financement;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022;
5. Suivis du procès-verbal du 15 novembre 2022;
6. Période de questions du public;
7. Sorties éducatives;
8. Projets d'investissement;
9. PEVR;
10. Information du comité de parents;
11. Information de la direction :
 - 11.1. Grille-matières 2023-2024;
 - 11.2. Rencontres parents-enseignants;
 - 11.3. Pratique de confinement barricadé;
 - 11.4. Projet de mini-entreprise FPT1 (programme Employabilité);
12. Information du personnel enseignant;
13. Information du personnel de soutien;
14. Information du personnel professionnel;
15. Information du Parlement de la Cité;
16. Information des représentants de la communauté;
17. Questions diverses;
18. Correspondance;
19. Coup de cœur;
20. Période de questions du public;
21. Date et heure de la prochaine séance;
22. Fin de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CET22-1038 CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Monsieur Tommy Poulin présente monsieur Jonathan St-Cyr, enseignant, qui est présent à titre d'invité. Celui-ci fait la présentation des différentes campagnes de financement prévue pour bal des finissants.



Monsieur St-Cyr mentionne que la campagne de financement FundScrip, qui a déjà été présentée par courriel, est débutée. De plus, les Chevaliers de Colomb ont fait un brunch à Cookshire et ils ont remis un don pour le bal des finissants. Pour ce qui concerne le barrage routier, celui-ci n'a pas encore eu lieu, mais il se tiendra quelques fois d'ici la fin de l'année scolaire. On prévoit également une activité vins et fromages dans le cadre du 50^e de l'école au profit du bal des finissants. Des dons sont aussi en attente. D'autres activités de financement pourraient avoir lieu pour le financement du bal des finissants.

Il est proposé par madame Karine Henri-Bibeau d'approuver la tenue de différentes campagnes de financement d'ici la fin de l'année scolaire au profit du bal des finissants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CET22-1039 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'adopter le procès-verbal du 15 novembre 2022 tel que déposé (Document 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2022

8. *Sorties éducatives*

Des vérifications seront faites auprès de madame Marjorie Tremblay à son retour après le congé des fêtes. S'il n'y a pas eu de projet OSEntreprendre, l'argent sera pris dans un autre budget afin qu'il n'y ait pas de frais pour les élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. CET22-1040 SORTIES ÉDUCATIVES

Une présentation est faite des différentes sorties éducatives (Document 2). Pour ce qui est du voyage à Boston, on s'assurera que le nombre d'accompagnateurs est suffisant pour le nombre d'élèves qui y participent. Il faut rester conscient que le montant du voyage pourrait aussi varier selon le nombre de participants.

Il est proposé par madame Caroline Dumas d'approuver les demandes de sorties éducatives déposées au conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PROJETS D'INVESTISSEMENT

Monsieur Poulin mentionne que des demandes d'investissement ont été faites aux ressources matérielles pour 2023-2024 :

- Aménagement intérieur de la bibliothèque. Le revêtement du plancher doit également être recommencé étant donné une problématique avec les matériaux.
- Changement d'une douzaine de portes de classe.
- Rénovation de la salle de bain non genrée au 2^e étage.
- Réfection du bloc sanitaire des filles au 1^{er} étage.
- Mise à niveau de l'auditorium.
- Mise en place de locaux de conciergerie.

La direction mentionne qu'on aimerait également rénover quelques classes avec le budget de l'école.

Une question est posée concernant les montants alloués pour combler les besoins d'investissement dans les différents départements. Monsieur Poulin mentionne qu'une mise à niveau du budget sera faite et qu'on aura un portrait des montants qui pourraient être investis par la suite. Des discussions ont lieu sur les façons possibles pour rénover l'auditorium plus rapidement.



9. PEVR

Monsieur Poulin mentionne que dans le contexte de renouvellement du PEVR, le CSSHC souhaite avoir l'avis des membres du conseil d'établissement sur l'importance des différents objectifs actuels par l'entremise d'un sondage. Pour chaque question, les membres doivent en arriver à un consensus. Des échanges ont donc lieu afin de répondre au sondage.

10. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Genest Hudon mentionne qu'aucune autre rencontre n'a eu lieu. La prochaine rencontre aura lieu en janvier.

11. INFORMATION DE LA DIRECTION

11.1 Grille-matières 2023-2024

Les projets ont été présentés et discutés en rencontre collective. Les votes des enseignants auront lieu d'ici le mardi 20 décembre. La grille-matières 2023-2024 sera présentée et approuvée par le conseil d'établissement en janvier.

11.2 Rencontres parents-enseignants

Les rencontres se sont bien déroulées. Étant donné le grand nombre de communications de l'école, il y a peut-être un taux de participation moins important.

11.3 Pratique de confinement barricadé

La pratique a eu lieu sans les élèves cette année. La rétroaction à la fin de la pratique a été très intéressante. On verra la possibilité de faire la pratique avec les élèves l'an prochain.

11.4 Projet de mini-entreprise FPT1(programme Employabilité)

Madame Caroline Dumas mentionne que les élèves de la classe FPT1 ont un projet de mini-entreprise dans le cadre du cours *Sensibilisation au marché du travail*. Ceux-ci désirent démarrer une entreprise de pâtisseries. Afin d'avoir un fonds de roulement pour le démarrage de leur entreprise, ils ont fabriqué des bacs de jardin et des décorations de Noël qui seront vendus lors d'enchères en ligne. Une demande sera également faite au fonds *La Fabrique à projets* de Desjardins pour ce projet.

12. INFORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

- Les gâteries sucrées faites par les élèves de CPT1 et FPT2-3 offertes aux parents lors de la rencontre parents-enseignants ont été très appréciées. Les desserts restants ont été donnés pour le souper spaghetti au profit du voyage humanitaire au Guatemala.
- On souligne que grâce au fonds de 80 \$ attribué à chaque titulaire, plusieurs ont organisé des activités récompense avec leurs élèves.
- Dans le cadre de leur camp d'hiver, les élèves du programme Santé globale de la 2^e secondaire ont dormi à l'extérieur.

13. INFORMATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Il n'y a aucun sujet à ce point.

14. INFORMATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Il n'y a aucun sujet à ce point.

15. INFORMATION DU PARLEMENT DE LA CITÉ

Les élèves Julianne Proulx et Benjamin Bernier font un survol des différentes activités du Parlement de la Cité :

- Lors du mardi Funny du 6 décembre sous la thématique *Journée historique hommage au 50^e de l'école*, des affiches *Savais-tu que* étaient visibles dans l'école afin d'en apprendre plus sur le passé de la polyvalente. Une vente des chandails aux nouvelles couleurs de l'école a également eu lieu et une quarantaine de chandails ont été vendus;



- Les activités de Noël auront lieu le 22 décembre en après-midi : partie de hockey pros contre élèves, spectacle d'un magicien, atelier de pâtisseries, atelier de jeux vidéos, activité *Déballe le cadeau* et film de Noël;
- Une collecte de denrées a lieu actuellement pour Moisson Haut-Saint-François, mais c'est difficile comparativement à l'an passé;
- Une sortie au Parlement de Québec est organisée avec le député François Jacques.
- Un spectacle de la LNI a été offert à tous les élèves de l'école le 6 décembre et a été apprécié;
- Les élèves qui n'ont pas perdu de points (système d'encadrement) ont eu droit à une activité récompense du comité persévérance lors de laquelle des tirages ont été faits.

16. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Il n'y a aucun sujet à ce point.

17. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucun sujet à ce point.

18. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucun sujet à ce point.

19. COUP DE CŒUR

- À monsieur Jean Lavigne qui quitte pour une retraite bien méritée;
- Aux collègues de travail en adaptation scolaire pour leur support dans la double planification de cours de madame Caroline Dumas.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

21. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le 24 janvier prochain à compter de 18 h 30.

22. FIN DE LA SÉANCE

La séance se termine à 20 h 40.


Genest Hudon
Président


Tommy Poulin
Directeur



PROVINCE DE QUÉBEC
Conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent

2

Séance ordinaire du conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, tenue le 15^e jour du mois de novembre 2022, à compter de 18 h 30, à la salle de conférence de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, située au 188, rue Kennedy à East Angus.

Présences : Mesdames Caroline Dumas (enseignante), Karine Henri-Bibeau (parent), Annik Lavigne (parent), Lyne Nadeau (enseignante) et Julianne Proulx (élève)

Messieurs Benjamin Bernier (élève), Alexis Dalpé (enseignant), Genest Hudon (parent), Alexis Perrault (représentant du personnel de soutien) et Rémi Vachon (parent)

Directeur : Monsieur Tommy Poulin

Secrétaire : Madame Annie Rodrigue

Absences : Mesdames Ginette Bruyère (représentante du personnel professionnel) et Nancy St-Georges (parent)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Genest Hudon, président, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. CET22-1032 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022;
4. Suivis du procès-verbal du 11 octobre 2022;
5. Période de questions du public;
6. Nomination des représentants de la communauté au conseil d'établissement (42 LIP);
7. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement;
8. Sorties éducatives;
9. Modalités d'application des apprentissages en éducation à la sexualité;
10. Liste et actes d'établissement;
11. Règles relatives aux critères d'inscription des élèves;
12. Liste des services éducatifs offerts;
13. Consultation des élèves par le conseil d'établissement;
14. PEVR et orientations de l'école;
15. Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement;
16. Information du comité de parents;
17. Information de la direction :
 - 17.1. Rôles du conseil d'établissement;
 - 17.2. Activités de financement – Projet Guatemala;
 - 17.3. Rencontre parents-enseignants;
 - 17.4. Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP);
 - 17.5. Pénurie de personnel;
 - 17.6. Grille-matières 2023-2024;
18. Information du personnel enseignant;
19. Information du personnel de soutien;
20. Information du personnel professionnel;
21. Information du Parlement de la Cité;
22. Information des représentants de la communauté;
23. Questions diverses;
 - 23.1. Pratique de confinement barricadé;
24. Correspondance;
25. Coup de cœur;
26. Période de questions du public;
27. Date et heure de la prochaine séance;
28. Fin de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



3. CET22-1033 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Il est proposé par madame Karine Henri-Bibeau d'adopter le procès-verbal du 11 octobre 2022 tel que déposé (Document 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2022

24.1. *Commande des vêtements promotionnels du programme Santé globale*
Monsieur Poulin mentionne qu'il a été signifié à la compagnie que la charte des mesures pour la commande des vêtements manque de clarté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Comme il n'y a pas de candidat pour l'instant, monsieur Tommy Poulin demande aux membres de rester à l'affût.

7. CET22-1034 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Tommy Poulin mentionne que le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour 2022-2023 est de 716 \$. Un parent propose que café et desserts soient offerts lors de la dernière rencontre de l'année.

Il est proposé par monsieur Rémi Vachon d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. CET22-1035 SORTIES ÉDUCATIVES

Une présentation est faite des différentes sorties éducatives (Document 2). Monsieur Poulin rappelle que la sortie *Camp LAL* avait préalablement été autorisée via une consultation par courriel des membres. On demande que les présentations concernant deux sorties différentes soient faites sur deux formulaires distincts. Des vérifications seront faites concernant la sortie de madame Marjorie Tremblay qui avait été approuvée lors de la dernière rencontre afin de confirmer par quel budget les dépenses seront payées étant donné l'absence de l'enseignante (projet OsEntreprendre).

Il est proposé par monsieur Alexis Perrault d'approuver les demandes de sorties éducatives déposées au conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CET22-1036 MODALITÉS D'APPLICATION DES APPRENTISSAGES EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Monsieur Tommy Poulin présente les modalités d'application des apprentissages en éducation à la sexualité (Document 3). Comme la porteuse de ce dossier est actuellement absente, une autre personne prendra la relève à temps partiel. Le contenu de l'an dernier sera donc reconduit le plus possible cette année. Ces modalités doivent être approuvées par le conseil d'établissement.

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'approuver les modalités d'application des apprentissages en éducation à la sexualité telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LISTE ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Tommy Poulin dépose le document concernant les actes d'établissement (Document 4) pour consultation. Il réitère que nous vivons



toujours une problématique d'espace, mais souligne que nous avons récupéré le local 1102 cette année qui était prêté au secteur adultes depuis quelques années. Nous avons encore quelques solutions pour pallier le problème d'espace, mais un agrandissement de l'école serait la meilleure solution.

11. RÈGLES RELATIVES AUX CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES

Monsieur Tommy Poulin mentionne que les critères d'inscription (Document 5) sont déposés à titre informatif. Les inscriptions en ligne se feront du 6 au 10 février 2023.

12. LISTE DES SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS

Monsieur Tommy Poulin fait un survol de la liste des services éducatifs offerts (Document 6) qui est déposée à titre informatif.

13. CONSULTATION DES ÉLÈVES PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Julianne Proulx présente les résultats de la consultation des élèves par le conseil d'établissement (Document 7). Comme convenu lors de la dernière rencontre, les mêmes questions que l'an passé ont été utilisées.

Elle souligne que 325 élèves ont participé au sondage. Les points à améliorer sont le sentiment d'appartenance à l'école et le climat de classe. Ces mêmes points étaient également ressortis dans le sondage l'an passé. Monsieur Poulin mentionne que des travaux seront faits par le comité d'encadrement concernant le climat de classe. On souligne le besoin de tenir les élèves occupés lors des transitions et de mettre à profit le terrain extérieur de l'école.

Il faudra prendre le temps de réfléchir sur les questions du sondage pour l'an prochain en questionnant les élèves sur ce qui pourrait être fait pour qu'ils aient le goût d'être à l'école. On remarque également que les activités parascolaires qui ont lieu après l'école ne sont pas accessibles pour tous les élèves, car certains n'ont pas de transport pour le retour à la maison. On mentionne également que les activités organisées avec les élèves dès le primaire créent déjà un sentiment d'appartenance pour notre école.

14. PEVR ET ORIENTATIONS DE L'ÉCOLE

Monsieur Poulin mentionne que la question avait été lancée lors de la dernière rencontre sur ce que l'on veut comme école et ce qui peut rendre celle-ci encore plus vivante. Les élèves du Parlement de la Cité et les membres du personnel ont été consultés et les parents le seront également. La direction générale du CSS a d'ailleurs rencontré les membres du personnel dans le cadre de sa tournée pour le PEVR. On souligne l'importance de la communication qui demeure un enjeu : il faut optimiser les canaux de communication.

15. FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Poulin rappelle aux nouveaux membres l'importance de compléter la formation.

16. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Genest Hudon mentionne que le comité de parents a été rencontré par la direction générale concernant le PEVR et que la consultation des membres du personnel des écoles est maintenant terminée. Monsieur Hudon résume les différents travaux du comité EHDA.

17. INFORMATION DE LA DIRECTION

17.1 Rôles du conseil d'établissement

Monsieur Poulin mentionne l'importance d'avoir des échanges et des discussions afin d'améliorer notre école. Il souhaite que les rencontres se déroulent dans un esprit de collaboration.



17.2 Activités de financement – Projet Guatemala

Monsieur Poulin nomme les différentes activités de financement pour le projet Guatemala : souper spaghetti, vente de fromages, barrage routier et vente de billets lors de la rencontre parents-enseignants pour le tirage de paniers cadeaux. Il rappelle qu'une demande pour la tenue de différentes activités de financement ponctuelles avait été approuvée au début du projet, soit en novembre 2020.

17.3 Rencontre parents-enseignants

La rencontre parents-enseignants aura lieu le jeudi 17 novembre, de 18 h à 21 h, à la cafétéria ainsi que le vendredi 18 novembre, sur rendez-vous seulement, de 9 h à midi. Il est toujours possible de faire des rencontres téléphoniques sans date fixe. Comme il y a beaucoup plus de communications de l'école, on s'attend à ce que moins de parents soient présents. On se questionne sur les méthodes qui pourraient attirer les parents à participer à cette rencontre.

17.4 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)

Monsieur Poulin présente le plan de déploiement des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) pour cette année (Document 8).

17.5 Pénurie de personnel

On vit présentement, comme partout, une pénurie de personnel. Actuellement dans l'école, nous avons une problématique en français et en adaptation scolaire. Nous avons perdu une enseignante en français en début d'année scolaire et nous n'avons pas été en mesure de combler la tâche. L'équipe de français a été réunie afin de distribuer la tâche entre les enseignants en place et ainsi assurer un enseignement de qualité aux élèves. La direction les remercie d'avoir accepté et précise que cette solution est temporaire. En adaptation scolaire, une enseignante est absente jusqu'en janvier et un plan est présentement établi afin de donner le meilleur service possible aux élèves.

17.6 Grille-matières 2023-2024

Le processus est enclenché. Les enseignants ont présenté des projets de grille-matières pour 2023-2024 à la direction. Les projets seront présentés à l'ensemble du personnel enseignant afin que ceux-ci puissent se consulter et en discuter. Une proposition de grille-matières devrait être faite en décembre. La grille-matières doit être approuvée par le conseil d'établissement en janvier.

18. INFORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Madame Caroline Dumas mentionne que des gâteries sucrées faites par les élèves de FPT2-3 et CPT1 seront offertes lors de la rencontre parents-enseignants. Elle mentionne également que des propositions avaient été faites au conseil d'école par les enseignants concernant les gâteries offertes dans le cadre de la semaine du personnel de l'école, mais que celles-ci n'ont pas nécessairement été retenues.

19. INFORMATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Il n'y a aucun sujet à ce point.

20. INFORMATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Il n'y a aucun sujet à ce point.

21. INFORMATION DU PARLEMENT DE LA CITÉ

Les élèves Julianne Proulx et Benjamin Bernier font un survol des différentes activités du Parlement de la Cité :

- Les activités d'Halloween ont eu un excellent taux de participation;
- Le Parlement de la Cité a souligné la semaine des membres du personnel;



- Le 6 décembre aura lieu le mardi Funny lors duquel on soulignera le 50^e de l'école. Une vente de chandails de l'école aura lieu pour l'occasion et on profitera de cette journée pour souligner le départ à la retraite de monsieur Jean Lavigne;
- Le Parlement travaille présentement sur les activités Noël.

22. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Il n'y a aucun sujet à ce point.

23. QUESTIONS DIVERSES

23.1 Pratique de confinement barricadé

On demande la raison pour laquelle la pratique de confinement barricadé a lieu sans les élèves. La direction mentionne qu'il est important que les membres du personnel connaissent la procédure. Comme la pratique de confinement barricadé pourrait être anxiogène pour certains, on a décidé de ne pas la faire avec les élèves cette année.

24. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucun sujet à ce point.

25. COUP DE CŒUR

- Aux enseignants de français et d'adaptation scolaire qui ont accepté d'en faire plus afin de donner le meilleur service possible aux élèves;
- À monsieur Jean Lavigne pour sa grande aide pour les problèmes informatiques;
- Aux élèves du programme Santé globale qui ont fait 50 km de vélo lors d'une sortie.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

27. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

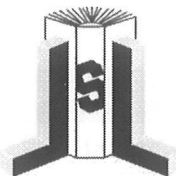
La prochaine séance se tiendra le 13 décembre prochain à compter de 18 h 30.

28. FIN DE LA SÉANCE

La séance se termine à 20 h 33.

Genest Hudon
Président

Tommy Poulin
Directeur



POLYVALENTE LOUIS-SAINT-LAURENT

188, rue Kennedy, East Angus (Québec) J0B 1R0
Téléphone : 819 832-2471 Télécopieur : 819 832-1758

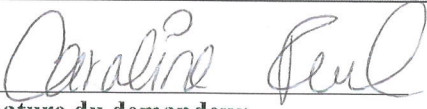
FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

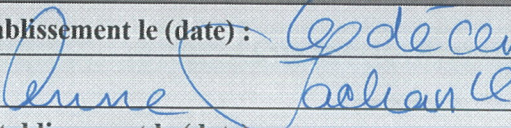
DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie																	
Nom du demandeur : Caroline Ruel																	
Titre du projet de sortie : Sortie de préparation pour le projet entrepreneurial																	
☐ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets 2020-2021 de la Cité-école <u>ou</u> ☒ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement																	
Lieu : Sortie à la Pâtisserie Duquette et au Centre 24 juin																	
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) : Dates à déterminer, possiblement au retour en janvier																	
Numéro de téléphone d'urgence : Caroline Ruel, 819-574-0495, Jonathan Gendron (TES) 819-588-5338																	
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire) Dans le cadre d'un projet pâtisserie que nous voulons faire avec les élèves en classe, nous trouvons intéressant et pertinent d'aller visiter des lieux qui démontrent aux élèves le fonctionnement d'un environnement en pâtisserie. Donc, en visitant les lieux, ils pourront observer et avoir une idée de ce qu'ils pourraient mettre en place pour leur projet.																	
Intention pédagogique poursuivie Amener les élèves à explorer le métier d'aide-pâtissier afin d'accomplir des tâches reliées au milieu de travail. Le projet permettra aux élèves de développer des habiletés de futurs travailleurs. Cette visite est donc une belle étape préparatoire.																	
Clientèle et groupe(s) concerné(s) <table border="0"><tr><td>☐ 1^{re} secondaire gr. : _____</td><td>☐ 5^e secondaire gr. : _____</td><td>☐ COM</td><td>☒ FPT1</td></tr><tr><td>☐ 2^e secondaire gr. : _____</td><td>☐ L'Alternative</td><td>☐ CPT1</td><td>☐ FPT2-3</td></tr><tr><td>☐ 3^e secondaire gr. : _____</td><td>☐ Classe adaptée</td><td>☐ CPT2</td><td>☐ FMS</td></tr><tr><td>☐ 4^e secondaire gr. : _____</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>		☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____	☐ COM	☒ FPT1	☐ 2 ^e secondaire gr. : _____	☐ L'Alternative	☐ CPT1	☐ FPT2-3	☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée	☐ CPT2	☐ FMS	☐ 4 ^e secondaire gr. : _____			
☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____	☐ COM	☒ FPT1														
☐ 2 ^e secondaire gr. : _____	☐ L'Alternative	☐ CPT1	☐ FPT2-3														
☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée	☐ CPT2	☐ FMS														
☐ 4 ^e secondaire gr. : _____																	
Nombre d'élèves présents à cette activité : <u>13</u>																	
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves Caroline Ruel, Titulaire Jonathan Gendron, TES																	
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.) Mirco Robert, coordonateur au club JED (à confirmer)																	

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers) (exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers) (exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	350\$ environ si nous prenons un autobus écolier, transport à déterminer
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	
Frais de préparation et autre matériel	
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : _____ _____ _____	
Total :	350,00\$

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	
Montant assumé par l'appel de projets 2020-2021 de la Cité-école	
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. Budget programme employabilité (adaptation scolaire) 2. _____ 3. _____	
Total :	350,00\$


 Signature du demandeur

Réservé à l'administration
Présenté à la direction d'établissement le (date) : <u>6 décembre 2020</u>
Signature de la direction : 
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :



**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie

Nom du demandeur : Isabelle Cournoyer

Titre du projet de sortie : Orchestre symphonique de Sherbrooke

☒ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école ou ☐ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement

Lieu : Sherbrooke

Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :
à confirmer

Numéro de téléphone d'urgence :

Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)

<https://ossherbrooke.com/>

Intention pédagogique poursuivie

Permettre aux élèves d'entendre des musiciens professionnels et d'échanger avec eux.

Clientèle et groupe(s) concerné(s)

☐ 1 ^{re} secondaire	gr. : _____	☒ 5 ^e secondaire	gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1
☐ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☐ L'Alternative		☐ CPT1	☐ FPT2-3
☒ 3 ^e secondaire	gr. : _____	☐ Classe adaptée		☐ CPT2	☐ FMS
☒ 4 ^e secondaire	gr. : _____				

Nombre d'élèves présents à cette activité : _____

Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves

Isabelle Cournoyer

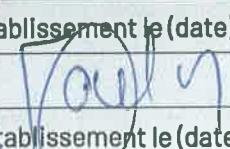
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)

à confirmer

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	15X94
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers) (exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers) (exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	1000
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	onfirmer selon la d
Frais de préparation et autre matériel	
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	
Total :	2410

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	0
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	2760
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	0
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	
Total :	-300


Signature du demandeur

Réservé à l'administration
Présenté à la direction d'établissement le (date) : 10 dec 2022
Signature de la direction : 
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :



POLYVALENTE LOUIS-SAINT-LAURENT

188, rue Kennedy, East Angus (Québec) J0B 1R0
Téléphone : 819 832-2471 Télécopieur : 819 832-1758

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE SANS FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Nom du demandeur :		Caroline Dumas - Genevieve Lagueux	
Titre du projet de sortie :		Viste Probek	
Lieu :		Sherbrooke	
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :		(13 décembre 2022) janvier 2023	
Numéro de téléphone d'urgence :		819-212-7102	
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)		Visite des établissements Probek, dans le but d'y faire un stage dans les semaines à venir.	
Intention pédagogique poursuivie		Découverte des lieux afin de créer l'envie d'y aller en stage et de sécuriser les élèves.	
Clientèle et groupe(s) concerné(s)			
☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____	☒ COM	☐ FPT1
☐ 2 ^e secondaire gr. : _____	☐ L'Alternative	☐ CPT1	☐ FPT2-3
☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☒ Classe adaptée	☐ CPT2	☐ FMS
☐ 4 ^e secondaire gr. : _____	CAPS		
Nombre d'élèves présents à cette activité :		D et B	
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves			
Caroline Dumas		Genevieve Lagueux	
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)			
Audrey Bizier		Melanie Gingras Maryse St-Laurent	
Signature du demandeur		Transport en voiture avec les adultes responsables.	
Genevieve Lagueux			
Réservé à l'administration			
Présenté à la direction d'établissement le (date) :			
1 ^{er} décembre 2022			
Signature de la direction :			
Genevieve Lagueux			
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :			



**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie

Nom du demandeur : Isabelle Cournoyer

Titre du projet de sortie : Voyage Culturel Boston

☐ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école ou ☐ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement

Lieu : Boston

Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :

21-22-23 avril

Numéro de téléphone d'urgence : 819-574-8501

Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)

Voir document joint

Intention pédagogique poursuivie

Découvrir la ville de Boston sous l'aspect culturel.

Clientèle et groupe(s) concerné(s)

☐ 1 ^{re} secondaire	gr. : _____	☒ 5 ^e secondaire	gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1
☒ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☐ L'Alternative		☐ CPT1	☐ FPT2-3
☒ 3 ^e secondaire	gr. : _____	☐ Classe adaptée		☐ CPT2	☐ FMS
☒ 4 ^e secondaire	gr. : _____				

Nombre d'élèves présents à cette activité : 50

Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves

Isabelle Cournoyer

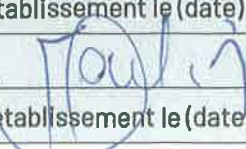
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)

Yannick Bourassa
à confirmer

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers)(exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) ➤ Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers)(exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	
Frais de préparation et autre matériel	
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	
Total :	469/par élève

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	469
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	469
Total :	469


Signature du demandeur

Réservé à l'administration
Présenté à la direction d'établissement le (date) : 8 dec 2022
Signature de la direction : 
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :

VOYAGES

SOUMISSION



BOSTON

Du 21 au 23 avril 2023

Madame Isabelle Cournoyer

Centre de services scolaire des Hauts-Canton / Polyvalente Louis-Saint-Laurent

188 rue Kennedy, C.P. 459

East Angus, Québec, J0B 1R0

Téléphone : 819-832-2471 / Email : icournoyer@cshc.qc.ca



877-683-6388
418-683-6388



info@voyagesaplus.com
www.voyagesaplus.com



693, boulevard René-Lévesque O.
Québec (Québec) G1S 1T1

2 décembre 2022

Bonjour Madame Cournoyer,

Il nous fait plaisir de vous offrir le programme ci-joint en ce qui concerne votre projet de voyage à **Boston, du 21 au 23 avril 2023.**

PRIX PAR PERSONNE EN OCCUPATION MULTIPLE:**469,00\$** Minimum de 50 passagers payants (13 chambres)Cinq (5) gratuits pour les accompagnateurs (3 chambres)**539,00\$** Minimum de 34 passagers payants (9 chambres)Trois (3) gratuits pour les accompagnateurs (2 chambres)Taux de change calculé à 1,37\$CE PRIX COMPREND:

- Transport par autocar de luxe à partir de l'école incluant la chambre du chauffeur et les frais de péages et de stationnement
- Un guide-accompagnateur de Voyages A+
- Hébergement pour deux (2) nuits au **Envision Hotel and Conference Center**, Mansfield- Foxboro, MA
- Deux (2) petits déjeuners et un souper de groupe
- Les **trois (3)** activités payantes prévues à l'horaire : visite libre du New England Aquarium, visite guidée du Symphony Hall et le tour de ville en véhicule amphibie avec Boston Duck Tours
- Le billet pour le spectacle Blue Man Group
- La préparation, la planification et l'élaboration du voyage
- Toutes les taxes incluant la FICAV
- Service téléphonique d'urgence sans frais 24h/24 et assistance en tout temps
- Assurance responsabilité de 5 000 000 \$

CE PRIX NE COMPREND PAS:

- Les dépenses personnelles
- **Le pourboire à votre chauffeur et à votre guide-accompagnateur A+**
- Les repas et activités autres que ceux mentionnés à l'horaire
- L'assurance médicale et annulation Manuvie disponible à nos bureaux

EN OPTION:

L'assurance Régime Tout Risque pour les jeunes 0-29 ans comprend les assurances Annulation et interruption de voyage, les frais médicaux d'urgence, bagages et effets personnel, accidents de vol et accidents de voyage. Prévoir environ 40,87\$ par personne.

- *Advenant l'annulation du voyage pour quelques motifs que ce soit dont la situation sanitaire, un montant FIXE de 50,00\$ par personne sera non-remboursable en plus des dépôts 100% non-remboursable fait aux fournisseurs.*
- *Le centre de services scolaire des Hauts-Cantons et la Polyvalente Louis-Saint-Laurent se porte garants de transmettre ces conditions aux parents et d'obtenir leur approbation.*
- *Nous demandons le paiement complet 30 jours avant la date de départ.*

☐ **J'ai lu et j'accepte les conditions générales en page 4 de cette soumission.**



Carolyn Pronovost
VOYAGES A+

*(Signez ici et retournez une copie
si vous acceptez cette soumission)*



418-683-6388
1-877-683-6388 (sans frais)



info@voyagesaplust.com
www.voyagesaplust.com



693, boul. René-Lévesque O.
Québec (Québec) G1S 1T1

Polyvalente Louis-Saint-Laurent

Boston – Du 21 au 23 avril 2023

*Horaires proposés et sujet à modifications selon vos besoins et selon les normes sanitaires en vigueur.***Vendredi 21 avril 2023**

East Angus / Boston

07h00 : Départ en autocar de luxe avec votre **guide-accompagnateur de Voyages A+ (inclus)**

12h30 : Arrivée à Boston et dîner libre à Quincy Market

13h30 : Visite libre du **New England Aquarium (inclus)**

15h30 : Temps libre à Quincy Market

**** Programmation de Berklee à déterminer (pour l'instant aucun récital est au calendrier)**

20h00 : Départ pour le retour à l'hôtel

20h30 : Arrivée à l'hôtel, installation, baignade et coucher

Samedi 22 avril 2023

Boston

07h30 : **Petit déjeuner** à votre hébergement **(inclus)**

09h00 : Départ de l'hôtel pour la journée

09h45 : Visite commentée du Campus de l'Université Harvard avec votre guide accompagnateur

12h00 : Dîner libre à Cambridge

14h00 : Balade à pied sur Copley Square pour voir Trinity Church, le point d'arrivée du Boston Marathon, Public Library, etc.

15h30 : Possibilité de faire une **visite guidée** du **Symphony Hall (inclus : disponibilité à confirmer)**17h30 : Souper de groupe au restaurant **Fire and Ice (inclus)**20h00 : **Spectacle Blue Man Group (inclus)*******Se présenter 30 minutes avant le spectacle*****

21h30 : Fin du spectacle et départ pour le retour à l'hôtel

22h15 : Arrivée à l'hôtel et coucher

Dimanche 23 avril 2023

Boston / East Angus

07h30 : **Petit déjeuner** à votre hébergement **(inclus)**

09h00 : Départ de l'hôtel en avec vos bagages

10h00 : **Tour de ville en véhicule amphibie Boston Duck Tours (inclus)*******Départ du musée sciences*****

12h00 : Dîner et temps libre au centre commercial Galleria

14h30 : Départ pour le retour

18h00 : Arrêt en route pour le souper **(en sus)**

21h30 : Arrivée estimée à l'école

Bon voyage !418-683-6388
1-877-683-6388 (sans frais)info@voyagesaplust.com
www.voyagesaplust.com693, boul. René-Lévesque O.
Québec (Québec) G1S 1T1

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Prix indiqué

Les prix sont établis en fonction du prix des fournisseurs de prestations, du taux de change, du coût du carburant, des taxes et autres frais en vigueur. Les prix peuvent augmenter advenant une augmentation de taxes, de redevances ou de frais autorisés par une autorité publique compétente. Le client reconnaît que le prix du contrat peut être modifié advenant une hausse du prix du carburant imposée par le transporteur, une augmentation des taxes d'aéroport, une augmentation des taxes portuaires ou une augmentation du taux de change, dans la mesure où le taux de change applicable 45 jours avant le départ a augmenté de plus de 5% depuis le date de l'achat. Si la modification entraîne une augmentation du prix de moins de 7%, excludant la TPS et la TVQ, le client s'engage à payer la différence et si la modification entraîne une augmentation du prix égale ou supérieure à 7% du prix, excludant la TPS et la TVQ, le client pourra alors choisir entre (1) l'annulation du présent contrat et le remboursement intégral du prix, ou (2) l'acceptation des services de remplacement qui pourraient être offerts par l'agent de voyages. Cependant, aucune modification du prix ne peut avoir lieu à moins de 30 jours du départ. Tous les prix indiqués sont en dollars canadiens. Pour les résidents du Québec, les prix indiqués incluent la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages. L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif très valable d'annulation des voyages. Si des modifications doivent être apportées, nous ne manquerons pas de vous en aviser dans les plus brefs délais.

2. Dépôt et paiement final

Le dépôt doit se faire au moment de la réservation et doit inclure le montant de l'assurance-voyage (s'il y a lieu). Ce dépôt est non-remboursable et non-transférable. Pour les voyages en autocar : Le premier dépôt peut varier entre 20,00\$ et 100,00\$ par personne selon la durée du voyage ainsi que la destination. Veuillez-vous référer à votre contrat pour en connaître le montant. Le paiement final est dû 45 jours avant la date de départ.

Pour les voyages en avion :

Le premier dépôt de 400,00\$ est payable au moment de la réservation du voyage. Le paiement final est dû 60 jours avant la date de départ. Le paiement peut se faire par chèque, virement bancaire, Interac et carte de crédit. Des frais de 30,00\$ seront chargés en supplément pour tout chèque sans provision. Pour tout retard de paiement, 2% de pénalité par mois de retard sera ajouté à la facture du voyageur (24 % annuellement). * Vous référer au programme détaillé du forfait choisi.

3. Conditions et frais d'annulation

Si vous annulez votre voyage, des frais d'annulation seront retenus et sont non-remboursables en tout temps.

Pour les voyages en autocar :

• 45 jours et plus avant le départ : montant du dépôt 100% non-remboursable
• 44 à 30 jours avant le départ : 50% du coût du voyage non-remboursable
• 29 jours et moins avant le départ : 100% du coût du voyage non-remboursable

Aucun remboursement pendant le voyage

Pour les voyages en avion :

• 61 jours et plus avant le départ : montant du dépôt 100% non-remboursable
• 46 à 60 jours avant le départ : 50% du coût du voyage non-remboursable
• 45 jours et moins avant le départ : 100% du coût du voyage non-remboursable

Aucun remboursement pendant le voyage

Advenant le cas où le voyageur désire annuler son achat, il doit obligatoirement communiquer avec un agent de Voyages A+. Un avis écrit sans exigence par Voyages A+ et la date d'annulation sera la date de réception de cet écrit par Voyages A+. Cet avis servira à calculer les frais d'annulation. Voyages A+ conservera le montant du dépôt en frais d'annulation non-remboursable en sus de tous autres frais exigés par les fournisseurs.

Dans le cas d'une annulation ou d'une interruption du voyage pour non-respect des conditions de paiement ou des règles soussignées par l'organisateur, ces présentes conditions d'annulations s'appliquent au voyageur.

4. Prestation non-remboursable

Le voyageur reconnaît que certaines prestations de son voyage sont non-remboursables. Advenant un incident qui force l'annulation du voyage ou si le prestataire de services doit annuler ledit service à une force majeure, les frais découlant de cette prestation ne seront ni remboursés ni crédités. Les activités non-remboursables sont indiquées sur le contrat.

5. Service non-utilisé

Aucun remboursement ne sera fait pour tout service non-utilisé pendant le voyage. Si un voyageur n'a pu utiliser un service touristique en raison de la faute d'un fournisseur de Voyages A+ ou de tout autre tiers, le voyageur devra exercer tous ses recours à l'égard de ce tiers directement et à l'exclusion de Voyages A+.

6. Paiement et garantie par carte de crédit

En fournissant verbalement ou en saisissant son numéro de carte de crédit sur le site de réservation de Voyages A+ pour effectuer tout paiement, le voyageur s'engage à respecter les conditions de réservation même s'il n'a pas signé quelqueque formulaire et cette action stipule l'acceptation automatique des conditions générales et des politiques de Voyages A+. Toutefois, à la demande de l'agent de voyages, le voyageur devra stipuler par écrit qu'il accepte que sa carte soit utilisée sans signature. Le voyageur reconnaît et convient que Voyages A+ est autorisé, le cas échéant, à utiliser sans consultation additionnelle la même carte de crédit que celle utilisée pour le dépôt, et cela, à moins d'entente écrite à l'effet contraire.

7. Prestations de transport

Le voyageur reconnaît et accepte que Voyages A+ n'est pas un transporteur. Voyages A+ n'agit qu'à titre d'intermédiaire auprès des passagers voyageurs par avion, train, autobus, bateau ou tout autre moyen de transport et auprès des transporteurs aériens, hôteliers, voyagistes, etc. et ne peut être tenu responsable des blessures, dommages ou pertes occasionnées en raison de négligence ou défaut de toute compagnie ou personne à fournir des prestations ou matériaux en ce qui a trait à ces dispositions. Le voyageur comprend également que tous les services technologiques offerts à bord des différents transporteurs (Wi-Fi, lecteur DVD/CD, micro, etc.) sont des services complémentaires qui peuvent briser sans préavis ni être disponibles selon les régions et pays. Il n'y a aucun dédommagement possible. En tout temps, il est possible que, pour quelque motif que ce soit, des annulations, des changements de compagnie, d'horaires, des changements de type, de taille et de classe de véhicule ou d'appareil, des changements d'itinéraire, de trajet et de temps de transport et autres changements surviennent sans préavis ni compensation. N'étant pas un transporteur, Voyages A+ ne peut être tenu responsable pour de tels annulations, changements ou retards causés par ceux-ci.

8. Vols aériens

Les horaires des compagnies aériennes sont donnés à titre indicatif seulement et sont sujets à changement sans préavis. Voyages A+ ne peut être tenu responsable pour tout retard, modification ou annulation de vol. Il est de la responsabilité du voyageur de vérifier les horaires de vol vingt-quatre (24) heures avant le départ et le retour, et de se présenter à l'aéroport dans le temps requis. De plus, les places dans l'avion sont assignées à l'aéroport par l'agent au comptoir de la compagnie aérienne et Voyages A+ n'en a aucun contrôle et ne peut être tenu responsable des assignations faites par ceux-ci.

9. Hébergement

Tous les hôtels et motels utilisés par Voyages A+ sont des établissements de qualité, dont la classe diffère selon les endroits. Des raisons majeures peuvent amener Voyages A+ à modifier ceux inscrits au programme, mais toujours pour une catégorie similaire ou supérieure. Les chambres sont habituellement composées d'un ou de deux lits doubles, de deux lits jumeaux ou encore d'un lit simple avec salle de bain privée. Le voyageur recevra la liste des hébergements et leurs coordonnées avec les documents finaux de voyage.

10. Hôtels (pratique internationale)

Le voyageur reconnaît et accepte de prendre possession après 15h et de la libérer avant midi.

11. Distribution des chambres

Voyages A+ agit à titre d'intermédiaire entre vous et les différents fournisseurs de services. Il est donc impossible de garantir une situation spéciale, un étage ou une vue particulière, car seuls les hôteliers ont le privilège de la distribution des chambres aux voyageurs. Aucune compensation ou remboursement ne peut être demandé à Voyages A+.

12. Photographies ou images

Toutes photos, images, vidéos ou les autres types d'illustrations sont reproduites à titre indicatif. Le décor des chambres peut également varier.

13. Bagages

Pour tous les transports pour lesquels les frais de bagages sont inclus, à moins de conditions spécifiques à l'effet contraire, les dix bagages sont limités à une valise par voyageur plus un sac de voyage si nécessaire. Les bagages seront sous la surveillance du voyageur. Tous les bagages sont transportés aux risques du voyageur. Voyages A+ et ses représentants n'assument aucune responsabilité pour les pertes, vols ou bris causés à vos bagages et effets personnels. Voyages A+ recommande formellement à chaque voyageur de se procurer une assurance-bagages.

14. Pourboires

Si le voyageur désire témoigner de sa satisfaction, Voyages A+ recommande alors de se baser sur les normes internationales, soit : 3,00 \$ par jour par personne pour le guide et 3,00 \$ par jour par personne pour le chauffeur. Le voyageur peut se référer à son contrat pour savoir si les pourboires sont inclus.

15. Assurance-voyage

Afin de voyager en toute tranquillité d'esprit, Voyages A+ recommande très fortement de prendre une assurance annulation pour tous les voyages au Québec et une assurance forfait complète (annulation et médicale) pour tous les voyages hors Québec. Référez-vous à votre agent de voyage pour obtenir les détails. Si le voyageur est assuré par sa carte de crédit ou toute autre assurance personnelle, il est de la responsabilité du voyageur de vérifier les montants de couverture que celle-ci vous offre et, au besoin, de prendre une assurance complémentaire. Voyages A+ décline toute responsabilité envers tout voyageur sans assurance voyage.

16. Preuve de citoyenneté

Pour les destinations hors Québec, il est de la responsabilité du voyageur de se présenter à ses frais, une preuve d'identification telle que : certificat de naissance accompagné de pièces d'identité avec photo ainsi qu'un passeport en bonne et due forme (valable 6 mois après la date de retour), qui demeure le meilleur moyen d'identification. Pour avoir de plus amples renseignements, le voyageur peut contacter l'ambassade ou le bureau consulaire le plus proche du pays qui sera visé afin de recevoir des renseignements définitifs sur tous les documents de voyage requis. Des renseignements spécifiques sur la destination sont disponibles sur le site gouvernemental : www.international.gc.ca. À défaut de se procurer des documents requis, le transporteur ou les autorités compétentes pourront refuser au voyageur l'accès à bord et ce dernier ne pourra obtenir de remboursement. Le passeport et le visa peuvent être obligatoires pour certaines destinations. Voyages A+ n'assume aucune responsabilité concernant les passeports, les visas, les autorisations parentales, les autres documents de voyage ou toutes autres conditions requises ou refus d'accès par les pays visités.

17. Documents de voyage

Environ 10 jours avant la date du départ, le voyageur recevra ses documents de voyage incluant l'heure et le lieu de départ, l'itinéraire, la liste des hôtels, la documentation générale, à condition que le paiement total ait été reçu. Il est de la responsabilité du voyageur de s'assurer que tous les documents sont conformes à la réservation et que les noms sont identiques aux documents officiels de voyage.

18. Confidentialité

L'agent de voyages de Voyages A+ observe des principes de confidentialité sur les informations personnelles transmises par le voyageur. Voyages A+ constituera un dossier dans lequel seront inscrits, de façon adéquate et confidentielle, les coordonnées du voyageur et les renseignements concernant les prestations vendues et fournies par Voyages A+. Les informations contenues dans ce dossier seront transmises aux fins de gestion du dossier et afin d'assurer la qualité des prestations fournies. À cet effet, Voyages A+ pourra communiquer avec le voyageur pour effectuer un suivi à propos de son voyage.

19. Changement et/ou correction de nom et/ou de destination/Exactitude des renseignements

Il est de la responsabilité du voyageur de donner ses informations personnelles exactes ainsi que celles des participants pour lesquels il effectue une réservation, à savoir les noms, tels qu'ils figurent sur le passeport, les dates de naissance et toutes autres informations requises par Voyages A+. Un changement de nom, aussi minime soit-il, ou une modification des informations requises sera traité comme une annulation et sera assujéti aux frais applicables par le fournisseur. De surcroît, une erreur dans les informations personnelles d'un voyageur à une prestation touristique pourra empêcher ce voyageur de bénéficier de ces prestations, notamment pour les transports aériens. Dans ce cas, le voyageur n'aura droit à aucun remboursement et sera responsable de toute dépense additionnelle.

20. Responsabilité du voyageur

Tout voyageur qui s'inscrit à l'un des voyages accepte les conditions et politiques de Voyages A+. Dans le cas où le voyageur aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et que, malgré un avertissement formel du représentant de Voyages A+, il persiste dans sa conduite, ce passager sera automatiquement expulsé du voyage. Tous les frais et les pertes occasionnés par sa conduite ne feront l'objet d'aucun remboursement par Voyages A+. De plus, le voyageur a la responsabilité d'être suffisamment en bonne santé et autonome pour entreprendre leur voyage et prévoir une quantité suffisante de tous les médicaments nécessaires et les transporter avec eux en tout temps. À la réservation, le voyageur est responsable d'aviser un conseiller de Voyages A+ de tout défi de mobilité, état de santé précaire, allergies et intolérances, visite spécifique, conditions médicales préexistantes, etc. afin que les informations soient transmises aux différents fournisseurs, mais sans toutefois les garantir puisque la décision finale revient au fournisseur. Vaccins : pour toute question relative aux vaccins, veuillez communiquer directement avec la clinique du voyageur de votre région.

Voyages A+ se dégage de toute responsabilité relative à la prise de vaccins dans les pays visités.

21. Exclusion de responsabilité

Voyages A+ est titulaire d'un permis d'agent de voyage du Québec et ses agents ou représentants agissent en qualité d'agents de diverses compagnies de transport, de fournisseurs et des lieux d'hébergement, au Québec, au Canada et à l'étranger. Advenant des fautes, des omissions, des déficiences ou autres, par un des fournisseurs de services, Voyages A+ ne se tient aucunement responsable dans tous les cas, ni ce, sans exception. Le voyageur renoncera à l'avance à toute réclamation contre Voyages A+ pour toute blessure, perte ou dommage pour quelque motif que ce soit, causé par toute personne ou sera appelée à rendre les services ou à fournir de l'hébergement pendant tout le voyage tant au Québec qu'au Canada et qu'à l'étranger. Le voyageur n'aura droit à aucune réclamation, remboursement et/ou dédommagement pour les pertes, frais, dépenses, dommages, troubles, ennuis, accidents, décès, retard, annulations, changements, pertes d'agrément ou de jouissance, indisponibilités, maladies, blessures, contrariétés, déceptions, anxiétés, frustrations ou autres inconvénients, qu'ils soient matériels, psychologiques ou corporels, résultant d'une annulation, changement ou modifications des prestations fournies pour une raison inhérente et/ou imprévisible telles que les forces majeures incluant sans s'y limiter les que : maladie, accident, pandémie, pandémie, grève, conditions météorologiques défavorables, feu, inondation, tempête, ouragan, catastrophe naturelle, séisme, bris mécanique, guerre, actes de terrorisme, manifestation, conflit de travail, émeute, décision d'une autorité gouvernementale ou législative, faillite (incluant la faillite d'un fournisseur), disparition ou fermeture d'un fournisseur et tout autre événement indépendant de la volonté de Voyages A+ et qui pourraient perturber les opérations de Voyages A+ ou les services de ses fournisseurs de prestations touristiques. De plus, Voyages A+ se réserve le droit de refuser toute inscription d'une ou de plusieurs personnes. Le voyageur ne peut, sans accord préalable avec l'organisateur et Voyages A+, modifier le déroulement de son voyage. Les frais de modification non autorisés resteront entièrement à la charge du voyageur sans qu'il puisse obtenir le remboursement des prestations, des services ou de l'hébergement dont il n'aurait pas bénéficié du fait de ces modifications. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée, sous pli recommandé, à Voyages A+, dans le délai de 14 jours maximum après la date de retour, et ce, pour tout voyage au Québec, au Canada et à l'étranger. L'inscription à l'un des programmes implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales et particulières ainsi que des responsabilités décrites dans le contrat.

22. Activités non incluses

Voyages A+ n'assume aucune responsabilité relativement à la qualité et à la sécurité d'activités telles que les excursions, visites optionnelles, extras et autres) disponibles à destination, auxquelles le voyageur peut vouloir participer et qui ne font pas partie de son forfait tout inclus, ni relative à toute représentation qui pourrait être faite par le fournisseur de telles activités. Tout contrat verbal ou écrit concernant de telles activités est présumé être conclu entre le voyageur et le fournisseur en question et est aux risques et périls du voyageur quant à une perte, un dommage ou une blessure pouvant survenir à l'occasion de l'activité. Voyages A+ ne peut être tenu responsable de quelque façon que ce soit pour toute plainte ou réclamation découlant de la participation à ces activités, lesquelles sont offertes par des tiers sur lesquels Voyages A+ n'exerce aucun contrôle.

23. Lois

Le présent contrat est régi par les lois de la province de Québec. Le contrat a pris forme lors de l'acceptation par Voyages A+ de l'inscription à son siège social. D'éventuel d'un permis du Québec.

24. Droit à l'image

En participant à un voyage de Voyages A+, le voyageur autorise Voyages A+ à utiliser ses photos pour fins spécifiques d'utilisation et de publication sur les médias sociaux, dans des documents imprimés ou électroniques, dépliants, documents corporatifs, outils de promotion, brochures, site web et autres documents de même nature, et ce, dans un cadre professionnel. Le voyageur doit avoir formellement autorisé Voyages A+ s'il refuse d'apparaître dans les publications créées de Voyages A+.

25. Fautes, erreurs et disponibilités

Voyages A+ ainsi que ses fournisseurs se réservent le droit de refuser, de corriger ou d'annuler une réservation et/ou d'actualiser une prestation touristique advenant le cas d'une faute d'impression, d'une erreur ou d'un manque de disponibilité. La disponibilité et les prix sont validés uniquement au moment de la confirmation de la réservation ou du paiement.

